

L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile, a.s.b.l.

Rue de la Cambre, 77 - 1150 Bruxelles
☎ et messagerie : 02/770 71 17

info@ehd.be

www.ehd.be

Collaboration entre EHD

et
la famille de l'élève



Les professeurs bénévoles de l'E.H.D. donnent cours gratuitement à l'enfant et/ou au jeune qui ne peut, pour des raisons médicales, se rendre à l'école.
La prise en charge prend fin au moment où le jeune réintègre son école d'origine.

Le/La responsable du dossier scolaire

- est la personne de l'association « L'Ecole à l'hôpital et à domicile » qui s'est rendue chez vous pour la première visite.
Vous pouvez toujours la contacter en cas de problème.
- Elle vous communiquera les coordonnées des professeurs qui interviendront auprès de votre enfant
- Elle avertira la Direction de l'école de votre enfant de sa prise en charge par l'association « L'Ecole à l'hôpital et à domicile »

Le(s) professeur(s)

- prendra(ont) contact avec vous pour convenir des modalités pratiques : horaires et fréquence des cours, suivi des matières, contacts avec l'école (professeurs, direction, classe...)
- travaille(nt) gratuitement et ne peu(ven)t accepter d'argent de la part de la famille.

La famille

- Procurera aux professeurs de « L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile » les manuels, notes de cours, matières nécessaires au suivi scolaire
- Assurera, autant que possible, la présence d'un adulte pendant le cours.
- Veillera au calme du local de travail (ex : T.V. et ordinateurs éteints, pas d'animaux à proximité, etc...)
- Préviendra le(s) professeur(s) en cas d'absence ou de retard imprévu
- Avertira le(s) professeur(s) **et** la responsable du dossier de la fin de la collaboration.

Si la famille désire aider l'Ecole à l'hôpital et à domicile, une participation volontaire aux frais de déplacement des professeurs est bienvenue au compte BE49 2100 3471 8271 (anciennement 210 - 0347182-71) de « L'Ecole à l'hôpital et à domicile ».

Pour bénéficier de l'exonération fiscale pour tout don de plus de 40€, le compte à utiliser est BE41 6300 1180 0010 (anciennement 630-0118000-10) d'Arc-en-Ciel avec la mention « projet 59 ».

N.B. La reprise du suivi scolaire d'une année à l'autre n'est jamais automatique. Elle doit faire l'objet d'une nouvelle demande, introduite auprès de l'association.

Antenne de

date

Responsable du dossier :

la famille de

Nom :
Tél
GSM :
Courriel :

Signatures

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES